

**A Jan Jambon, ministre des Finances et des Pensions,
Qu'elles s'adaptent ! A quoi au juste ?**

Et bien, oui, c'est précisément ce que les femmes ont dû faire, s'adapter au marché du travail sous la pression des entreprises qui, en 1980, ont refusé de réduire le temps de travail de manière collective. Depuis, le temps partiel a été exigé et promu comme une mesure de résorption du chômage. Pour dégonfler les statistiques du chômage, les femmes ont été appelées à travailler, mais pas trop tout de même. Pour les faire contribuer au taux d'emploi, on leur a construit un système de « travail à temps partiel pour échapper au chômage » : en échange, une allocation de garantie de revenu (AGR) à charge de l'ONEM, leur a été accordée, afin qu'en acceptant un travail à temps réduit, leur rémunération soit un peu supérieure à l'allocation de chômage à temps plein,et qu'elles déclarent vouloir travailler à temps plein bien sûr. Petit à petit, vu son succès, l'accès à AGR s'est rétréci.

En 45 ans, le nombre de travailleurs à temps partiel a triplé. Aujourd'hui, 40,5 % des femmes salariées travaillent à temps partiel (857.000 selon Statbel, 2024) contre 20,5% en 1983. Les hommes salariés à temps partiel sont passés de 2 % en 1983 à 12,8% (283.000), en 2024. L'augmentation du taux d'emploi global est due à l'augmentation du temps partiel, celui des femmes essentiellement. On retrouve ces temps partiels dans les secteurs des soins, dont les maisons de repos qui occupent pratiquement que des femmes, dans l'HoReCa dont 60% des femmes et 40 % des hommes sont à temps partiel, dans les services administratifs, mais aussi dans le nettoyage qui emploie 85 % de femmes dont 75 % des femmes sont à temps partiel, dans le commerce qui occupent 55% de femmes, ...

Mais surtout, monsieur le ministre, tous ces travailleurs n'ont pas souhaité travailler à temps partiel. Selon l'Enquête sur les Forces de Travail coordonnée par Eurostat, parmi les raisons citées dans un nombre défini de possibilités, seuls 10% des femmes et 7 % des hommes 'ne souhaitent pas un temps plein '. Parmi les autres raisons évoquées, la garde et les soins pour les enfants et /ou les proches sont avancés par 45 %des femmes et 24% des hommes ce qui est une conséquence du manque de places et de personnel pour l'accueil de l'enfance. Les raisons médicales, la poursuite de formations, ou « ne trouvent pas d'emploi à temps plein », sont également cités...avec des différences notables entre les femmes et les hommes. Les enquêtes que le Conseil de l' Egalité des Chances entre les Hommes et les Femmes a confié à deux universités honorables, l' ULB et la KUL ([Enquête sur le caractère \(in\)volontaire du temps partiel féminin - download-https://conseildelegalite.be/nouvelles/resultats-des-enquetes-sur-le-travail-involontaire-temps-partiel](https://conseildelegalite.be/nouvelles/resultats-des-enquetes-sur-le-travail-involontaire-temps-partiel)), montrent que dans les secteurs fortement féminisés et où le temps partiel est largement pratiqué (commerce, soins de santé humaines, nettoyage), une large majorité des femmes aimeraient bien travailler plus d'heures si les conditions et l'organisation du travail dans les entreprises le leur permettaient. Parce qu'en plus d'une offre de travail quasi exclusivement à temps partiel dans des emplois peu qualifiés, mal rémunérés, mais dont la société ne peut pas véritablement se passer, s'est installée une flexibilité des horaires, variables, coupés, modifiables de trois semaines en trois semaines, voire à une semaine. Que dire de ces heures complémentaires prestées au-delà du contrat pour rencontrer la demande des clients mais non payées comme des heures supplémentaires ? [Voorstel](#).

L'emploi à temps partiel est donc structurel, généré et largement involontaire.

Votre gouvernement a délibérément accru cette flexibilité en supprimant les obligations de transparence des horaires dans les règlements de travail, en supprimant l'obligation de réserver les temps pleins dans l'entreprise aux temps partiel qui y postuleraient, en supprimant la règle des

contrats à au moins un tiers temps, ...Et même en réservant les AGR aux travailleuses occupées à mi-temps au moins... Toutes mesures exactement à l'opposé des recommandations du Conseil de l'Égalité des Chances après la tenue d'une journée d'étude sur le sujet en 2022, en collaboration avec les partenaires sociaux ([download](#)).

Alors, oui, la plupart des temps partiel travaillent moins d'heures parce qu'on ne leur offre pas de temps plein dans ces secteurs. La distinction entre une minorité qui souhaite travailler à temps partiel, durant une période limitée de leur carrière, et une majorité qui se voit contrainte de travailler à temps partiel vous a échappé, semble -t-il. Exiger de ces travailleuses davantage d'heures prestées (156 au lieu de 104 actuellement) par année pour le calcul de la pension anticipée, inventer un malus en cas de pension anticipée, plafonner les périodes assimilées de manière arbitraire et forfaitaire, les pénalisent une deuxième fois. Le Comité d'Etude sur le Vieillissement du Conseil Supérieur des Finances ([Rapport annuel \(juillet 2025\), Comité d'Etude sur le Vieillissement, Conseil Supérieur des Finances](#)) avait déjà conclu que ces mesures accroitraient la vulnérabilité de ces travailleurs à temps partiel, femmes et hommes, les appauvriraient inéluctablement.

Mais, monsieur le ministre, dans les conditions que leur réservent les employeurs depuis 45 ans, comment voulez-vous qu'elles travaillent davantage puisqu'elles sont empêchées de travailler un peu plus, et de manière permanente, que ce qui leur est autorisé ? Comment pourraient-elles/ils se constituer des pensions suffisantes pour continuer à vivre dignement ?

Faudrait-il qu'elles s'adaptent à cette perspective ?

Contact : Dominique De Vos, domie.devos@outlook.com

Signataires :

Dominique Devos

La Commission socio-économique du Conseil des Femmes Francophones de Belgique

Beatrice Delfin diaz

Présidente du Conseil des femmes francophones de Belgique

AJA – Bruxelles

Akhdim Malika

Association Chaska

Barridez Lucie

Beugin Estelle

Bourgeois Christine

Brard Nathalie

Brasseur Jacqueline

Caroline Désir - Députée fédérale

Crespo Carlos

Dandoy Danielle

De Gama Marie Jo

de la Peña Valdivia Marcela

De Troy Colette

Défi Femmes

Delfin Diaz Béatrice

Delphine Michel Présidente de La Commission enseignement du Conseil des Femmes Francophones de Belgique

Deshayes Dominique

Dubuc Nathalie

Estelle Ceulemans – Députée européenne

Femmes Chefs d'Entreprises Belgique
Femmes FGTB
Flamme Laurence
Gadisseur Anne
Gaziaux Wivynne
Gelbras Roland
Hubert Agnès
Kemajou Françoise
La Trilogie des sens au féminin (partage, entraide, enthousiasme)
Laïcité La Hulpe
Larabi Dalila
Le Conseil des Femmes Francophones de Belgique
Lootvoet Valérie
L'Université des Femmes
Luyten Nadine
Mandaila Gisèle
Marche Mondiale des Femmes
Ooms Fabian
Paquay-Vincke Marie-France
Plateau Nadine
Potier Geneviève
Pour la Solidarité
Queysen Martine
Service Laïque d'Aide aux Personnes
Sophie Rohonyi – Présidente Défi et échevine à Rhode Saint Genèse
Soralia
Tackels Liliane
Think thankG5+
Vienne Jean-Pierre